

Lumière sur les ampoules

Les lampes fluocompactes qui remplacent de plus en plus les lampes à filament, consomment environ 75 % moins d'énergie que leur ancêtre, utilisé depuis 1879 et durent environ 10 fois plus longtemps. Dans le but d'économiser de l'énergie et de réduire les gaz à effet de serre, le gouvernement canadien a d'ailleurs promulgué une loi, interdisant la vente de lampes incandescentes, à compter de 2012. Mais tout n'est pas si vert pour cette nouvelle venue....



Quand économie d'énergie rime avec déchet dangereux !

Contrairement à son prédécesseur qui ne contenait que du métal, du verre et des gaz inertes, les ampoules fluocompactes contiennent du mercure; c'est également le cas des tubes fluorescents. Pas beaucoup, direz-vous, 5 mg à peine, alors que la pile de montre en contient environ 25 mg, mais assez pour être considérées comme déchets dangereux et d'exiger une manipulation spéciale. Le mercure est un métal liquide très dommageable et persistant dans l'environnement et il est nocif pour la santé lorsque libéré dans l'air. Il a d'ailleurs été banni des piles domestiques, il y a quelques années.

Que faire avec nos vieilles ampoules ?

Alors que les vieilles ampoules incandescentes peuvent être mises dans le bac à ordures, les fluocompactes, tout comme les tubes fluorescents, doivent être rapportés, sans les briser, à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Cette collecte se tiendra au garage municipal de **Compton le samedi 21 juin prochain**. Aussi, un nouveau service de récupération devrait voir le jour au cours des prochaines semaines, vous pourrez alors rapporter vos lampes au garage municipal ou à l'hôtel de ville (à déterminer) durant les heures d'ouverture, et ce tout au long de l'année.

Les ampoules recueillies seront recyclées selon les règles de l'art : Le verre sera nettoyé et recyclé; les capsules de scellement en aluminium et les bouts de laiton seront nettoyés et expédiés à une fonderie; la poudre de phosphore sera chimiquement traitée et le phosphore récupéré sera utilisé comme pigment dans la peinture; et finalement les boues riches en mercure seront purifiées par distillation et le mercure sera réutilisé par l'industrie.

Des gains discutables

D'un autre côté, une récente étude démontre que les économies d'énergie réalisées par les fluocompactes sont annulées par une augmentation du chauffage. En effet, les ampoules incandescentes perdent 95 % de l'énergie qu'elles consomment sous forme de chaleur et réchauffent ainsi la maison. Au Québec, comme l'électricité provient de source hydraulique, peu polluante, alors qu'on a souvent recourt au mazout ou au gaz naturel pour le chauffage, cela se traduirait par un bilan négatif sur le plan des émissions de gaz à effet de serre. Selon les

chercheurs, la meilleure solution serait de changer pour les ampoules fluocompactes l'été et de revenir aux ampoules incandescentes l'hiver. Ouf !!! Il n'y en aura pas de facile.

Avec tous les progrès technologiques, il est difficile de croire qu'on est incapable de nous présenter des produits réellement écologiques !! À nous, consommateurs, de faire valoir nos besoins, nos préoccupations et nos exigences ! En attendant, on peut conserver ses fluocompactes défuntes jusqu'à la mise en place du programme de récupération ou jusqu'à la collecte de RDD, en juin prochain.

Monique Clément
8 avril 2008